

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation : 13 octobre 2022

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 24 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt et deux le 19 OCTOBRE à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, RIBOT Florent, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

Absents excusés : BODIN Serge, VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

2022/51

**AVIS SUR LE PROTOCOLE RELATIF AUX RESERVES DE
SUBSTITUTION SUR LE BASSIN DU CLAIN**

Monsieur Jacques SABOURIN, 1^{er} Adjoint au Maire, présente au Conseil le protocole relatif aux réserves de substitution sur le bassin du Clain.

Le bassin du Clain enregistre un déficit quantitatif chronique des réserves en eau par rapport aux besoins et le changement climatique accentue la pression hydrologique de ce territoire. C'est pourquoi des réserves de substitution sont envisagées, objet d'un projet de protocole de 84 pages.

Le Conseil municipal prend connaissance des arguments en faveur de la création de ces réserves comme préserver l'agriculture locale, réaliser de moindres prélèvements dans les nappes phréatiques pendant la période estivale, inciter à l'évolution des pratiques agricoles. Il prend également connaissance d'arguments en défaveur de ces réserves notamment, impact sur la ressource en eau par prélèvement dans les nappes en hiver, renforcement des inégalités entre agriculteurs, coûts des travaux financés par des fonds publics et en particulier par l'Agence régionale de l'eau Loire-Bretagne alimentée par les cotisations sur les factures d'eau des abonnés.

Après discussion, le Conseil municipal donne un avis défavorable à la création des réserves de substitution sur le bassin du Clain, par 8 voix contre et 8 abstentions.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 24 octobre 2022
Béatrice FONTAINE
Maire